

## DECISION DU MAIRE

**OBJET : Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 - Modification**

### **EXPOSE**

**VU** les articles L-2122.22 et L-2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent le cadre dans lequel le Conseil Municipal peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire.

**VU** la décision des tarifs en date du 22 Décembre 2023 relative aux tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

**VU** la décision modificative du 19 Février 2024.

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre en compte les modifications suivantes:

- Les tarifs pour l'occupation du domaine public

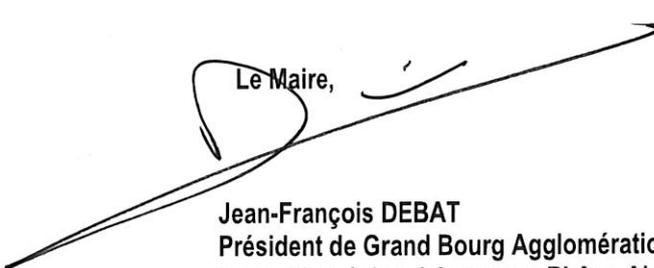
### **LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE**

#### **ARTICLE UNIQUE :**

**MODIFIE** la décision du 22 Décembre 2023 relative aux tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 comme annexé.

Fait à BOURG-EN-BRESSE, le **13 MARS 2024**

Le Maire,

  
**Jean-François DEBAT**  
Président de Grand Bourg Agglomération  
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes

**AUTORISATIONS DE VOIRIE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

<b>STATIONNEMENT :</b> sur zones piétonnes, trottoirs, zones de stationnement (quelle que soit la zone de tarification.  Une place correspond à un véhicule dont la longueur est inférieure ou égale à 5m.	Par jour	Zone payante, + Arrêt-mi-nutes	11,80 €		
		piétonne	7,80 €		
<b>DÉMÉNAGEMENT</b>	Par jour	pour 2 places	16,60 €		
		Puis par tranche de 2 places	16,60 €		
<b>INCIDENCE SUR LA CIRCULATION</b>			Rue standard	Rue à fort enjeu	
	Sans fermeture de rue	Par jour		10,40 €	13,60 €
	Fermeture une demi-journée		Sans incidence stationnement	34,30 €	52,00 €
			Avec incidence stationnement	51,50 €	78,00 €
	Fermeture de rue 1 jour		Sans incidence stationnement	78,00 €	104,00 €
			Avec incidence stationnement	117,00 €	156,00 €
	Fermeture jour supplémentaire jusqu'à 3 jours		Sans incidence stationnement	97,50 €	130,00 €
			Avec incidence stationnement	146,25 €	195,00 €
	Fermeture jour supplémentaire au-delà de 3 jours		Sans incidence stationnement	121,87 €	162,50 €
			Avec incidence stationnement	182,81 €	243,75 €
	Fermeture jour supplémentaire au-delà 1ère semaine		Sans incidence stationnement	152,33 €	203,12 €
			Avec incidence stationnement	228,51 €	304,68 €
	Fermeture jour supplémentaire au-delà du mois		Sans incidence stationnement	190,41 €	253,90 €
			Avec incidence stationnement	285,63 €	380,85 €

<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :</b> bennes, échafaudage sur pieds, palissades.	Forfait minimal < à 10,00 €	(concerne petit chantier)	10,40 € (1) (2)
	Les deux pre- mières semaines	Par jour	0,64 € / m <sup>2</sup> (2)
	3 semaines et plus	Par semaine	5,20 € / m <sup>2</sup> (1) (2)

(1) *Toute semaine commencée compte pour une semaine entière*

(2) *Toute fraction de m<sup>2</sup> compte pour 1m<sup>2</sup> dans le calcul de la redevance*

Sur demande motivée d'un pétitionnaire, les tarifs précités peuvent faire l'objet d'une modulation, afin de prendre en considération des circonstances et/ou des contraintes exceptionnelles, supportées par certains occupants du domaine public, aboutissant à des différences de situations objectivement appréciables entre eux notamment, ou un intérêt public local et/ou des considérations d'intérêt général qui seront motivés dans la décision administrative. La modulation tarifaire sera strictement encadrée et limitée, de manière à préserver l'égalité entre les occupants du domaine public.